
LA LETTRE DIPLOMATIQUE

Cycle de journées d'étude
Programme ANR-DFG « EPISTOLA »

Comité scientifique :

Stéphane BOISSELLIER (Université de Poitiers – CESCO)
Saul GOMES (Universidade de Coimbra – CHSC)
Mark MERSIOWSKY (Universität Innsbruck - Institut für Geschichte und Ethnologie)
Bernardo SÁ NOGUEIRA (Universidade de Lisboa - Faculdade de Letras/Centro de História)
Hélène SIRANTOINE (CNRS – CESCO)

LA LETTRE DIPLOMATIQUE (1) : ORIGINES ET DÉVELOPPEMENTS ÉPISTOLAIRES DE L'ACTE

5-6 novembre 2012 – Casa de Velázquez (Madrid)
Coord. : Hélène SIRANTOINE

COMPTE-RENDU

Cette journée et demie d'étude a ouvert un cycle de trois rencontres consacrées à la « lettre diplomatique », entendue comme documentation hybride entre genre épistolaire et genre diplomatique. Un des axes de recherches du programme EPISTOLA tient en effet au caractère éminemment ductile de la lettre. Car si celle-ci obéit en principe à des règles très précises, son style, mis au service d'une pensée, offre de telles possibilités que la forme épistolaire 'contamine' d'autres types d'écrits : ainsi naît le traité doctrinal sous forme de lettre ; et ainsi naît également la 'lettre diplomatique', c'est-à-dire l'acte qui a la forme d'une lettre. L'ambition de ce cycle est d'entrer dans un sujet, si ce n'est neuf, du moins largement encore à défricher et d'étudier les « tensions » – comme se plaît à les qualifier Olivier Guyotjeannin dans un article dédié à la question¹ – entre actes et lettres durant le Moyen Âge hispanique et plus largement occidental ; tensions tout à la fois formelles, fonctionnelles et culturelles.

La session réunie les 5 et 6 novembre 2012 à la Casa de Velázquez de Madrid a eu pour objectif de se mettre en quête de ce *modus epistolaris* qui donne aux actes leur caractère hybride. En mars 2013, à Lisbonne et à Coimbra, une seconde session (org. Saul Gomes et Bernardo Sá Nogueira) portera sur la forte "diplomatisation" de la lettre, en lien notamment avec le redéploiement des *artes dictaminis* à partir du XI^e siècle, et à la diversité des emplois du genre épistolaire comme outil administratif. Enfin, en juin 2014, à Madrid de nouveau, une dernière session (org. Hélène Sirantoine) sera consacrée aux questions de classement – médiéval et contemporain – et à l'archivage des lettres diplomatiques.

¹ GUYOTJEANNIN O., « Lettre ou titre ? Le modèle épistolaire dans les chancelleries médiévales », dans S. LEFÈVRE (éd.), *La lettre dans la littérature romane du Moyen Âge*, Orléans, Paradigme, 2008, pp. 19-26.

Hélène SIRANTOINE (CNRS-CESCM) introduit la session. Après avoir rappelé comment les problématiques de cette journée d'étude s'intègrent dans le programme EPISTOLA, elle insiste sur les difficultés que suppose la définition de l'objet d'étude qualifié de « lettre diplomatique », objet multiple s'il en est. Cette difficulté explique en elle-même le (quasi) vide bibliographique autour de la question, au-delà du cas d'étude et à l'exception de la très suggestive réflexion que lui a consacré Olivier Guyotjeannin. Dans la continuité de cette dernière, elle souhaite que la discussion des différentes communications présentées durant cette première session permette l'élaboration, sinon d'une méthodologie, tout au moins d'un canevas d'approche de ces « lettres diplomatiques » qui se laissent si difficilement catégoriser.

María Luisa PARDO (Universidad de Sevilla) et **Isabel VELÁZQUEZ** (Universidad Complutense de Madrid) brossent d'abord, dans une communication à deux voix, un large panorama de l'intégration du genre épistolaire comme moyen de formalisation des actes publics dans le contexte péninsulaire ibérique, depuis l'Antiquité tardive wisigothique jusqu'à la période d'organisation d'une véritable chancellerie royale sous le règne d'Alphonse VII de Castille-León durant le second quart du XII^e siècle (« *Epistulae y fórmulas epistolares en los documentos del Poder hispanos. Siglos V-XII* »). Isabel Velázquez examine les raisons d'un tel rapprochement des genres. Elle rappelle ainsi deux faits déterminants : l'un, basique, consiste dans le partage des mêmes protagonistes, à savoir un auteur et un destinataire ; l'autre, plus historique, renvoie à la pratique tardo-antique de la mise en recueil des lettres (telles que les *Variae* de Cassiodore) qui a fourni d'abondants modèles à la rédaction postérieure de documents officiels. Dès lors, c'est la capacité juridique de son auteur qui est susceptible de faire d'une *epistula* une "lettre diplomatique", comme l'attestent les pratiques conciliaires d'époque wisigothique, ou encore les suppliques à conséquences juridiques de Braulion de Saragosse. La diversité formelle de ces lettres diplomatiques est cependant extrême, ce que confirme María Luisa Pardo en s'intéressant aux traces du *genus epistolaris* dans les actes des souverains asturo-léonais puis castellano-léonais, et plus particulièrement à la présence en leur sein de la *salutatio* (cette formule est relativement absente des actes et sa plus grande occurrence au début du XII^e siècle semble devoir être mise en relation avec l'organisation de la chancellerie royale). Les "lettres diplomatiques" ne se laissent ainsi pas facilement appréhender, d'autant qu'elles ne sont désignées par aucune nomenclature spécifique jusqu'au moment où la pratique du *mandatum* se développe. Quant aux simples lettres, il est à noter que dans le contexte hispanique castellano-léonais, elles ont été très peu transmises, que ce soit en original ou en copie. Cela autorise dès lors à s'interroger sur le statut reconnu à celles de ces lettres qui ont été conservées, comme par exemple la lettre d'Alphonse III au clergé de Tours de 906, copiée dans le cartulaire connu sous le nom de *Pancarte Noire* de Saint-Martin de Tours.

Stéphane GIOANNI (École française de Rome) s'intéresse ensuite au rôle de l'écriture épistolaire dans la création d'une mémoire justificatrice de droits et dans la formalisation des relations juridiques entre Rome et ses Églises, tel qu'il apparaît au travers de la pratique des collections canoniques durant le haut Moyen Âge (« Les lettres des papes et la formation du droit canonique dans les collections du haut Moyen Âge : l'exemple du *Liber Auctoritatum* de l'Église d'Arles »). Il rappelle d'abord que, dans le cas des collections canoniques, c'est la mise en recueil des épîtres qui donne aux lettres leur valeur juridique – et détermine dans une certaine mesure la nomenclature qui leur est appliquée : *decretalia*, *constitutiones*, *auctoritates*, *decreta*, etc. L'analyse porte ensuite tout particulièrement sur la question de l'origine, supposément arélate, du recueil de 57 épîtres authentiques des V^e et VI^e siècles connu sous le nom de *Liber Auctoritatum* et constitué à la fin du VI^e

siècle. L'opinion généralement partagée voudrait que cette collection ait été conçue dans le but de défendre les droits d'Arles, dont l'autorité métropolitaine reconnue au début du V^e siècle avait été disputée par la suite. Et en effet, l'intégration au recueil d'un grand nombre de lettres de l'évêque Césaire (m. 542), figure emblématique de l'affirmation des privilèges de son siège, laisse voir une mise en exergue de la primauté arélate. Néanmoins, d'autres indices invitent à des conclusions plus nuancées. Ainsi, l'absence de certaines lettres de Césaire montrant l'extension des prérogatives d'Arles ou encore le passage sous silence de correspondances de l'époque d'Hilaire (m. 449) – qui en son temps avait été sanctionné par la papauté pour avoir abusé de son autorité – peuvent étonner. En outre, la rhétorique langagière du recueil fait la part belle au thème de l'amitié partagée entre Rome et l'Église d'Arles. Aussi, le *Liber Auctoritatum*, s'il met clairement en valeur les droits du siège, semble aussi destiné à définir les conditions de la relation privilégiée entretenue entre la papauté et l'évêque d'Arles. Dans cette optique, il est permis de s'interroger sur la possibilité d'un rôle de Rome dans la genèse de la collection ainsi que sur sa portée, qui dépasserait le cadre provençal pour s'orienter plus largement vers la formalisation des relations juridiques de Rome avec l'une de ses principales métropoles.

Mark MERSIOWSKY (Universität Innsbruck) revient pour sa part sur la question d'ensemble des liens entre genre épistolaire et genre diplomatique, dans le contexte cette fois du haut Moyen Âge ultra-pyrénéen – du point de vue hispanique – en s'intéressant aux « rapports entre lettres et préceptes dans les chancelleries carolingiennes ». En ce qui concerne les lettres elles-mêmes, on ne compte que sept originaux conservés pour cette époque, et dans ce cas également les collections ont permis une bien plus importante transmission de ce type de documentation. Néanmoins, c'est dans les similitudes formelles entre lettre et acte que l'on retrouve l'importance du genre épistolaire. Pour comprendre cela, il faut partir des précédents mérovingiens. Le *genus epistolaris* imprègne en effet fortement les diplômes mérovingiens, à tel point que Theo Kölzer a intégré une lettre du roi Childéric II (m. 675) adressée à l'évêque de Poitiers Didon à son édition des actes mérovingiens, car sa forme ressemble beaucoup à celle de ceux-ci. Cette caractéristique subsiste dans les premiers temps carolingiens, comme l'atteste entre autres la présence du *bene valeas* sur les actes. La fin du VIII^e siècle voit cependant se développer de nouveaux modèles diplomatiques dans les chancelleries : graphisme, formulaire et stylisation doivent exprimer la solennité de l'autorité royale. La réciprocité inhérente à la lettre semble alors faire obstacle à l'intention prêtée au diplôme, qui a force d'autorité en lui-même. Ce faisant, le caractère épistolaire des diplômes est en partie abandonné (adresse et salut notamment ont tendance à perdre leurs formes typiquement épistolaires). La lettre demeure pourtant dans les pratiques du pouvoir comme instrument privilégié d'expression des relations personnelles entre les rois et les destinataires des missives envoyées (cf. la correspondance entre Charlemagne et le pape Adrien I^{er}). Aussi, les pratiques de chancellerie carolingiennes sont révélatrices de ce que des fonctions différentes ont progressivement été reconnues à l'acte diplomatique et à la lettre comme outils du pouvoir.

Saul GOMES (Universidade de Coimbra) traite dans sa communication de la terminologie employée pour désigner ces actes hybrides que sont les "lettres diplomatiques" dans la documentation portugaise (« Nomenclature de la lettre diplomatique au Portugal: IX^e-XII^e siècles »), ce qui permet de rebondir sur des questions surgies à plusieurs reprises dans les débats ayant suivi les communications précédentes. Il part d'abord d'une constatation : les termes *epistola* et *littera* eux-mêmes n'apparaissent pas dans la documentation portugaise jusqu'au XII^e siècle – la documentation de Lorvão laisse par exemple voir une diversité de termes pour désigner les actes (*testamentum*,

placitum, karta et *cartula* (les plus fréquents), *agnitio, colmellus, scriptura, textum, votum, titulus*) mais pas *epistola* ni *littera*. Aussi s'interroge-t-il sur la compréhension que pouvaient avoir les contemporains de ces termes et sur leur adaptation au contexte diplomatique. Pour cela, il adopte une perspective comparatiste expressément anachronique, relevant l'ambiguïté des termes de *letra/carta* dans la langue portugaise moderne et les difficultés de traduction de certaines expressions idiomatiques portugaises comprenant ces termes dans d'autres langues : ce blocage sémantique serait-il applicable à la documentation médiévale ? La forme des actes portugais est aussi révélatrice : pour la période considérée, Saul Gomes observe que leur caractère épistolaire est surtout visible dans l'intentionnalité littéraire qui en émane, et non dans les formules canoniques du genre que l'on peut observer en d'autres lieux et à d'autres périodes – le salut par exemple – qui sont assez peu présentes dans les actes dépouillés. Dans cette optique, la documentation émise par le *scriptorium* de Santa Cruz de Coimbra à partir du XII^e siècle présente un intéressant renouvellement du vocabulaire : *pagina, instrumentum, membranum*, etc, termes qui insistent sur l'aspect matériel de l'acte plus que sur son contenu. L'intérêt pour le genre épistolaire se constate néanmoins dans l'intégration de *litterae* dans la *Vita Domini Telli archidiaconi* écrite au milieu du siècle par un chanoine local. Enfin, une nouvelle nomenclature est développée pour l'archivage des actes du monastère. La formule « *sum de...* » est progressivement utilisée pour indiquer la provenance des actes, marquant leur personnification.

Laurent MORELLE (École pratique des hautes études, Paris) étudie l'influence du genre épistolaire sur les traits formels des chartes de l'évêque d'Arras Lambert (m. 1115) et au rôle respectif des lettres et des chartes dans les relations que celui-ci maintenait avec ses contemporains (« Chartes et lettres dans l'écriture administrative de Lambert, évêque d'Arras, 1093-1115 »). La lettre semble *a priori* avoir eu une importance toute particulière pour cet évêque réformateur, puisque le *Codex Lamberti* qui en commémore les actions juxtapose entre autres pièces des privilèges donnés par Lambert à des lettres émises et reçues par lui. Aussi les actes issus de la chancellerie qu'il développe dans son siège de Cambrai auraient pu être un lieu privilégié pour la confection de "lettres diplomatiques". Et pourtant, Laurent Morelle est à même de constater que les traits épistolaires sont rares dans les chartes lambertines : l'étanchéité des genres est forte. Ainsi, l'adresse et le salut en sont absents, à l'exception d'un document – dont le formulaire a peut-être été emprunté à la documentation cambrésienne. Une spécificité arrageoise consiste cependant dans la récurrence de formules d'apostrophe – est-ce là un trait d'épistolarité ? Il faut souligner que l'origine pourrait s'en trouver dans les actes pontificaux, eux-mêmes des lettres –, dont l'usage semble être réservé aux destinataires personnellement liés à l'évêque. Ainsi, cette formule fait de la charte un instrument participant de la formalisation des relations entre personnes. Quelques documents du *Codex Lamberti* rapprochent toutefois davantage genre épistolaire et genre diplomatique. Laurent Morelle discute notamment l'exemple de ces lettres de recommandation qui acquièrent une valeur juridique dans les actes diplomatiques postérieurement confectionnés en référence directe à elles. Dans ce cas, la lettre, condition de l'obtention du privilège, s'impose comme une sorte d'échelon dans la production diplomatique.

Amaia ARIZALETA (Université Toulouse II) analyse le cas particulier des lettres de défi qui ont été insérées dans deux récits : l'un à caractère biographique – l'*Historia Roderici* rédigée à la fin du XII^e s. où sont transcrits les échanges épistolaires entre le Cid Campeador et le comte de Barcelone Bérenger – et l'autre poétique – le *Libro de Alexandre*, poème encyclopédique composé vers 1220 dans lequel se retrouvent plusieurs lettres de défi entre les rois Darius et Alexandre (« *Udimus tuam*

epistulam. Cartas, cancellería y escritura del relato en la *Historia Roderici* y en el *Alexandre*, fin XII-principio XIII »). Ces lettres servent toujours dans le récit à mettre en exergue l'idéologie du héros vainqueur du défi. Mais leur forme autorise aussi d'intéressantes réflexions. Au-delà de la question de la frontière entre les genres, Amaia Arizaleta s'interroge dans cette communication sur la dépendance existant entre ces lettres, les pratiques scripturaires des chancelleries et les archives. Formellement, ces lettres – désignées *epistolae* et *letras* – sont assez éloignées du canon épistolaire et sont plutôt constituées d'un récit fait d'une multitude de petites péripéties. Elles revêtent par contre un certain vernis diplomatique, ce qui invite à s'interroger tant sur leur origine que sur leur processus d'élaboration. En particulier la question de l'authenticité des lettres de l'*Historia Roderici* et/ou de leur dépendance envers les archives cidiennes se pose. Si les avis sont partagés, une constatation s'impose : ce sont là des documents qui semblent avoir pour origine des actes réels, quand bien même ils ne seraient que le produit des efforts du biographe. Reste à savoir s'il s'agit d'une manière de solenniser le récit ou plutôt d'une tactique destinée à « légaliser » l'affrontement que ces lettres de défi mettent en scène. Quant aux lettres de l'*Alexandre*, elles sont présentées comme écrites, dictées, scellées, autant d'actions qui sont celles de la chancellerie. Dans ce cas, s'il n'y a pas vraiment hybridation des genres, le caractère « diplomatique » de la lettre vient donc d'une communauté d'origine : les mêmes auteurs – le personnel de chancellerie – sont à l'origine des lettres/œuvres littéraires et des actes diplomatiques.

Benoît GRÉVIN (LAMOP, Paris) se propose d'examiner quelques pistes pour avancer dans la connaissance de l'application des principes de l'*ars dictaminis* dans les grands lieux d'écriture institutionnels de la péninsule ibérique dans la seconde moitié du XIII^e siècle et la première partie du XIV^e siècle (« Diffusion et pratiques de l'*ars dictaminis* dans la péninsule Ibérique au XIII^e siècle: quelques pistes »). Il rappelle d'abord que, du point de vue de l'*ars dictaminis*, l'acte est idéalement une sorte de sous-genre de la lettre. Partant de là, deux approches ont été privilégiées pour aborder les problématiques liées à ce type de documentation : l'une, plus "littéraire", consiste à voir dans le *dictamen* avant tout une rhétorique et l'autre, adoptée par les diplomatistes, en cible la pratique au sein des institutions. Benoît Grévin veut emprunter une voie médiane, et il revient dans un premier temps sur l'imbrication des genres épistolaire et diplomatique propre à l'*ars dictaminis* – présentant notamment la structure de la *Summa dictaminis* du chancelier de Frédéric II, Pierre de la Vigne (m. 1249), où cette imbrication apparaît particulièrement évidente. Il s'intéresse ensuite aux chemins de pénétration – et surtout aux personnes impliquées – des grandes *artes dictaminis* italiennes dans la péninsule Ibérique, abordant tour à tour l'*Ars Palentina* (v. 1220), l'*Ars epistolaris ornatus* de Gaufridus d'Everseley (mi XIII^e s.), les œuvres de Gil de Zamora (m. v. 1318), etc. Il traite enfin du cas particulier de l'intégration des modèles siciliens dans les pratiques de la chancellerie aragonaise. Il examine ainsi un certain nombre d'exemples, dont celui du préambule d'un acte de Frédéric II à propos de l'érection du duché d'Autriche en royaume – acte fictif car jamais réellement utilisé dans la mesure où cette transformation n'a pas eu lieu –, intégré dans la *Summa* de Pierre de la Vigne, réutilisé dans toute l'Europe, et qui réapparaît finalement dans des actes aragonais.

María Josefa SANZ FUENTES (Universidad de Oviedo), voulant se mettre en quête des traces épistolaires dans les actes produits par la chancellerie castillane du bas Moyen Âge, s'interroge de nouveau sur les catégories de la diplomatie (« La epístola romana y su pervivencia en la Cancillería castellana en la segunda mitad del siglo XV »). Elle commence sa communication par un aperçu chronologique des différentes formes par lesquelles la lettre devient diplomatique, en examinant les traits épistolaires de trois sources castillano-léonaises du IX^e au XII^e siècle. Le célèbre *Liber*

Testamentorum de la cathédrale d'Oviedo, cartulaire du XII^e s., contient ainsi deux actes du pape Jean VIII (m. 882) qualifiés d'*epistolae* : le premier, une falsification intégrale, ne contient pourtant pas de formules spécifiquement épistolaires ; le second en revanche comprend adresse et salut final. Le second document est une lettre de la fin du XI^e s., conservée dans un manuscrit de Cambrai en provenance de Saint-Amand, à propos de l'*Arca Sancta* d'Oviedo, curieusement sanctionnée d'une confirmation du roi Alphonse VI. Le dernier acte observé est la lettre par laquelle les comtes Suero et Enderquina annonçaient au début du XII^e s. la donation du monastère de Cornellana à Cluny, conservée dans les archives de l'abbaye au même titre que les actes à valeur légale. Ces exemples attestent que le point de vue porté sur le document, au Moyen Âge et aujourd'hui encore, est susceptible de lui donner une valeur variable. Dans les cas observés, ce point de vue permet de catégoriser les sources évoquées comme « lettres », « actes », ou « lettres diplomatiques ». C'est encore l'appréciation des acteurs impliqués dans sa constitution qui caractérise la missive de la fin du Moyen Âge, genre intrinsèquement difficile à définir. María Josefa Sanz Fuentes examine ainsi l'exemple du manuel composé par Fernán Díaz de Tolède, secrétaire du roi castillan Juan II (1406-1454), destiné à la formation des secrétaires de la chancellerie. Les trente premières formules que contient ce manuel sont des missives. L'étude des variantes de chacune des parties du discours diplomatique – intitulation, adresse, salut, etc. – montre comment chaque formule est adaptée à la qualité et à l'origine de son destinataire, signe de l'extrême flexibilité du modèle épistolaire.

Mark MERSIOWSKY conclue la rencontre. Il remarque qu'au travers de voies très diverses de rapprochement des genres épistolaire et diplomatique – entrée dans le sujet par l'étude de documents, de collections, d'archives, de sources littéraires, d'acteurs, d'images, de régions ou d'époques – les communications entendues et les débats qu'elles ont suscitées ont fait apparaître certaines problématiques communes. La « lettre diplomatique » apparaît ainsi comme un outil – tantôt symbolique, tantôt de communication – qu'il s'agit d'étudier comme un acte de la pratique, résultat d'une culture commune de la lettre et de l'acte partagée par des acteurs souvent impliqués à plusieurs niveaux dans les pratiques scripturaires. Le « facteur humain » a été en effet un leitmotiv de cette journée et demie de réflexion, et il s'interroge ainsi sur l'opportunité d'analyses prosopographiques pour approfondir encore les pratiques étudiées. La transmission des sources, et les questions que celle-ci suppose, a également été au cœur des interrogations, invitant à une identification vigilante de la stratigraphie des documents. Enfin, un focus tout particulier a été mis sur la terminologie de la « lettre diplomatique » : les mots employés pour désigner les actes évoluent, sont susceptibles de revêtir une multiplicité de sens, dans le temps comme dans leurs contextes d'émission et de réception, et témoignent finalement de la ductilité de ces sources qu'on ne peut simplement catégoriser.